

# ARCTOS

ACTA PHILOLOGICA FENNICA

**VOL. XLV**

HELSINKI 2011

## INDEX

NEIL ADKIN	<i>Virgil's Wooden Horse: Which Wood?</i>	11
MARGHERITA CARUCCI	<i>Domestica Bona on Stage in the Pompeian House: on Viewing and Reading the Story of Pero and Mycon</i>	27
FRANCESCA CERRONE	"... τὸν Πλαυτιανόν, καὶ ἐξ αὐτοῦς τοὺς αὐτοκράτορας, ἰσχύσαι..." (Dio 76,14,6): <i>ancora un'iscrizione onoraria per il prefetto del pretorio Plauziano</i>	45
MIKA KAJAVA	<i>]pa-ko-qe (KN Ch 5728): A New Ox Name from Knossos?</i>	59
FABRICE POLI	<i>Deux épitaphes latines conservées à l'abbaye royale de Chaalis (collection Jacquemart-André)</i>	71
ELINA PYY	<i>The Conflict Reconsidered: Cleopatra and the Civil War in the Early Imperial Epic</i>	77
OLLI SALOMIES	<i>Observations on the New Decree from Copia Thurii (AE 2008, 441)</i>	103
SAMUEL SCOLNICOV	<i>After Irony: Reading Plato Seriously</i>	123
MORRIS SILVER	<i>Antonine Plague and Deactivation of Spanish Mines</i>	133
HEIKKI SOLIN	<i>Analecta epigraphica CCLXV-CCLXXI</i>	143
	<i>De novis libris iudicia</i>	171
	<i>Index librorum in hoc volumine recensorum</i>	287
	<i>Libri nobis missi</i>	293
	<i>Index scriptorum</i>	311

## DEUX ÉPITAPHES LATINES CONSERVÉES À L'ABBAYE ROYALE DE CHAALIS (COLLECTION JACQUEMART-ANDRÉ)<sup>1</sup>

FABRICE POLI

L'abbaye royale cistercienne de Chaalis, située sur le territoire de la commune de Fontaine-Chaalis (Oise), fut fondée en 1136 à l'instigation du roi Louis VI qui désirait commémorer la mémoire de son cousin Charles le Bon, comte de Flandres, assassiné par ses sujets révoltés en 1127. Après de nombreux siècles d'extension et de prospérité, l'abbaye, qui avait même été au XIV<sup>e</sup> siècle le centre d'une vie intellectuelle féconde, fut placée en quasi liquidation judiciaire en 1785 par le roi Louis XVI, avant d'être finalement vendue lors de la révolution française en 1793, comme bien national. Le nouveau propriétaire, ne conservant que le palais abbatial (devenu résidence de Mme Jacquemart-André, puis le Musée), exploita les autres bâtiments comme carrière de pierre, ce qui entraîna la quasi complète démolition de ce qui avait été jadis l'une des plus grandes églises cisterciennes du royaume de France. En 1902, alors que Nélie Jacquemart-André, veuve du banquier et collectionneur d'art Édouard André (1833–1894) était en route pour le Japon, elle apprit, durant une escale en Inde, que le domaine de Chaalis, où elle avait passé son enfance,<sup>2</sup> était en vente. Arrêtant là son voyage en Orient, Nélie Jacquemart-André rentra en France et acheta le domaine où elle décida de résider et où elle installa la moitié de la riche collection acquise par son défunt époux et par elle-même, le reste demeurant dans leur hôtel particulier parisien. Lors de son

---

<sup>1</sup> J'ai pu bénéficier, pour la rédaction de ces pages, des remarques et précieux conseils des Prof. M. Corbier, H. Solin et O. Salomies: que tous trois trouvent ici l'expression de ma reconnaissance. J'adresse aussi mes plus amicaux remerciements à M. Jean-Marc Vasseur, directeur du service culturel et pédagogique de l'abbaye royale de Chaalis (collections Jacquemart-André), pour les enseignements précieux qu'il m'a fournis et pour sa disponibilité de tous les moments lors de la rédaction de cette note.

<sup>2</sup> Le père de Nélie (son vrai prénom était Cornélia) Jacquemart avait été un collaborateur de M. de Vatry, sénateur de la Moselle et propriétaire du domaine de Chaalis.

décès en 1912, elle fut inhumée dans la chapelle des abbés, située dans le parc de l'abbaye. Comme convenu avec son mari, elle légua tous ses biens à l'Institut de France. Un an plus tard, les deux musées Jacquemart-André, le parisien et celui de Chaalis, ouvrirent au public. Parmi les collections rassemblées, l'Antiquité occupe une place modeste, représentée essentiellement par de la statuaire (bustes d'empereurs romains), des objets de l'Égypte ancienne et du Moyen-Orient. Trois urnes cinéraires romaines (dont une anépigraphe), faisant partie de la collection, sont exposées au rez-de-chaussée. Puisque, parmi les urnes avec inscription, l'une est à ce jour inédite et l'autre a été mal lue, il nous a semblé utile de les republier brièvement.

### Urne cinéraire inédite

Urne cinéraire (hauteur: 0.28 m; longueur: 0.33 m; largeur 0.32 m.) en marbre. L'urne, privée de son couvercle, présente un décor fait de guirlandes, de masques et d'oiseaux, décoration qui évoque des urnes cinéraires de la deuxième moitié ou de la fin du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.<sup>3</sup> Elle est dans un excellent état de conservation. Comme souvent lorsque l'on a affaire à une collection privée, les renseignements sur l'origine font défaut et l'on sait seulement que l'objet provient d'Italie, sans que l'on puisse être plus précis sur les lieux, date et circonstances de la découverte. L'objet est exposé au rez-de-chaussée du Musée (cat. 143; n. 1151) où j'ai pu l'examiner le 31 mai 2009.

L'objet présente sur une face l'inscription suivante en belles lettres lisibles.

*Dis M(anibus) Corneliae  
Primillae  
Cornelius  
Antigonus coiugi  
carissimae fecit.*

"Pour les Dieux Mânes de Cornelia Primilla. Cornelius Antigonus a fait faire [cette urne] pour son épouse très chère".

L'inscription appelle peu de remarques compte tenu du fait que tous les éléments anthroponymiques – noms et *cognomina* – sont bien attestés et le formulaire clas-

<sup>3</sup> Cf. F. Sinn, *Stadtrömische Marmorurnen*, Mainz a. Rhein, 1987, n. 112, 115 et 366.

sique. On peut cependant noter, comme me le suggère astucieusement Madame Mireille Corbier, que Nélie Jacquemart a probablement acheté cette urne parce que la défunte portait le même nom qu'elle, puisque le vrai prénom de Nélie Jacquemart était Cornélia (cf. note 2). Remarquons enfin que les deux époux portent le même nom (*Cornelius*), ce qui est peut-être l'indice qu'ils étaient des affranchis.



### Relecture de *CIL* X 6181

La deuxième inscription dont il sera question ici n'est pas, à la différence de la précédente, inédite et a déjà été publiée dans le volume X du *CIL*. Sa localisation actuelle était inconnue et sa redécouverte constitue en soi un fait non négligeable. Il s'agit d'une urne cinéraire de marbre (hauteur: 0.48 m; longueur: 0.42 m; largeur: 0.32 m), décorée de pilastres à rayures en spirales, avec un bas-relief représentant deux époux sous la porte d'un temple; sur les côtés, on peut voir une décoration de lauriers et d'oiseaux évoquant des urnes d'époque flavienne.<sup>4</sup>

L'objet a été découvert à Formies et est connu depuis le XV<sup>e</sup> siècle, date de l'*editio princeps* par Johannes Iucundus;<sup>5</sup> outre cette première mention, l'ins-

<sup>4</sup> Cf. Sinn (note 3), n. 277.

<sup>5</sup> J. Iucundus, *Sylloge epigrammatum*, ca 1477/1484–1489, f. 126.

cription est notamment citée chez Thomas Gammarus<sup>6</sup> et Pasquale Mattei.<sup>7</sup> L'inscription a connu depuis sa découverte des localisations nombreuses et variées répertoriées dans le *CIL*<sup>8</sup> et les circonstances de son arrivée ultime dans la collection Jacquemart-André ne sont pas déterminables. L'objet est, comme l'urne précédente, exposé au rez-de-chaussée du Musée (cat. 149; n. 1184) où j'ai pu l'examiner le 31 mai 2009.

L'urne présente une inscription assez développée, mais malheureusement affectée par une lacune circulaire qui a gravement endommagé les quatre premières lignes du formulaire et, dans une moindre mesure, la cinquième ligne. Si cette lacune existait déjà lors de l'édition du *CIL*,<sup>9</sup> le texte de l'inscription dans l'*editio princeps* de J. Iucundus était en revanche complet et non altéré: de ce fait, les lettres placées en italiques par Mommsen sont tirées de l'*editio princeps* susmentionnée et peuvent donc être donc considérées comme sûres. L'examen direct de l'inscription, qui se trouve désormais localisée, permet donc de vérifier et de restituer définitivement le texte originel de l'inscription qui a d'ailleurs été parfois mal comprise:<sup>10</sup>

*D(is) M(anibus)*  
*Stephanidis pientis(simae),*  
*q(uae) uix(it) annis XXVIII, m(ensibus) III,*  
*d(iebus) XI et Epicteto Cae(saris)*  
*coniugi et Euschem(o)*  
*fil(io) eorum Eros domi-*  
*nis et sibi pos(teris)q(ue) eor(um).*

"Pour les Dieux Mânes de Stephanis très affectueuse qui vécut vingt-huit années, trois mois, onze jours, et pour Epictetus (de esclave) César son époux et Eusche-

<sup>6</sup> Th. Gammarus, *Sylloge inscriptionum*, ca 1489–1507.

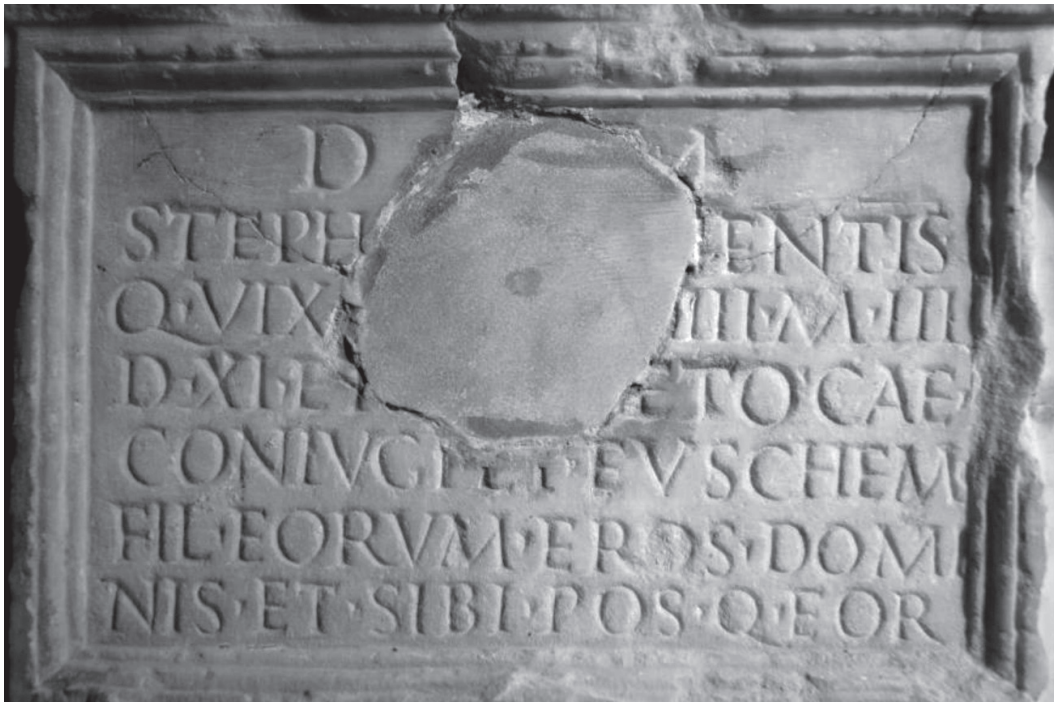
<sup>7</sup> P. Mattei, *Ausonia ovvero istoria cronologica antica e moderna delle principali città ora componenti il distretto di Gaeta*, 1867–1869, p. 476.

<sup>8</sup> J. Iucundus: *Molae in aede S. Laurentii. Antea in ecclesia parochiali S. Laurentii* (J. Iucundus, *op. cit.*); P. Mattei: *inde ab. A. 1825 apud sacerdotem quendam a Capo Castello; mox in uilla quadam prope diuersorium floribus inserendis destinata* (Mattei [note 7]); etc.

<sup>9</sup> Au vu de l'examen actuel, la lacune s'est, par rapport au *CIL*, accrue, car les deux premières lettres *pi* de l'adjectif *pientissimae*, visibles alors, sont désormais perdues. Voir plus bas.

<sup>10</sup> Cf. l'exégèse erronée proposée par l'Epigraphik-Datenbank Clauss / Slaby (EDCS): *D(is) M(anibus) / Stephanidi Pientis / q(ui) vix(it) an(nos) XXVIII m(enses) III / d(ies) XI et Epicteto CAE / coniugi et Euschem(o) / fil(io) eorum Eros domi/nis et sibi pos(teris)q(ue) eor(um)*. On voit notamment que l'anthroponyme de la ligne 2, *Steph[anidi]* a été pris pour un masculin.





mus leur fils. Eros [leur esclave, a fait cette urne] pour ses maîtres et lui-même et pour les descendants de ceux-là".

Cette inscription appelle les brèves remarques suivantes: 1) Le nom de la défunte est *Stephanis*, anthroponyme dont on possède un certain nombre d'attestations, comme nom unique ou comme *cognomen*; 2) Grâce au *CIL*, la restitution des deux premières lettres du mot qui suit le nom de la défunte, *pientis(simae)*, est désormais certaine. La lacune observée, alors que les lettres *pi* étaient lisibles au moment de l'édition du *CIL*, prouve que l'objet a connu des détériorations ultérieures à celles constatées lors de l'édition du *CIL*; 3) La fin de la ligne 4, *Epicteto Cae(saris)*, fournit le nom du mari qui est un esclave impérial. Le nom *Epictetus* est très fréquent et n'appelle pas de remarques particulières; 4) Le nom du fils du couple, *Euschem(...)* peut être suppléé en *Euschem(o)* (déclinaison thématique) ou en *Euschemoni* (déclinaison athématique consonantique), les deux flexions étant attestées dans nos inscriptions; 5) Notons enfin que le curateur de la tombe est l'esclave appelé *Eros*. La présence du pronom *sibi* prouve que l'esclave avait été inhumé avec ses maîtres. Même s'il n'est pas fréquent que l'esclave soit le curateur de la tombe, cette mention se trouve cependant quelquefois.<sup>11</sup>

*Université de Bourgogne*

<sup>11</sup> Cf. *CIL* X 7612 (Cagliari): *D(is) M(anibus) / L(ucio) Iulio Pon(tic)lo nego(tian)ti Galli(cano) Primus / ser<v>us amantis/simo domino posuit.*